

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M23-0024362

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	2609	Société :	La A.M
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Autre :	R.T.R.A.F.
Nom & Prénom :		Ammari Ouar	
Date de naissance :		11/05/1982	
Adresse :		1/ULFA	CPA
Tél. :		18/12/1982	Total des frais engagés : 191306 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

25/12/2018

Nom et prénom du malade :

Aylen fathia

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

infektion genitale + solite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 13/12/2018

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25-12-23				
C1			150 DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Bennani Jaafar Omar 35000 - Oujda CASABLANCA Tél. 0522 90 34 75	25.12.2023	307,25

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	31/12/24	(Rns)	400,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553
D	00000000	00000000
B	00000000	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Souâd GUESSOUS

MÉDECINE GÉNÉRALE

Diplômé de l'université de Montpellier
en Echographie Générale

D.U. de Gynécologie Médicale

Dr. GUESSOUS Souâd

de l'Université de Strasbourg

T.P.E: 091069294

Expert Assementé auprès des Tribunaux

IGE: 001648436000096

I.F: 5140220

119 Bd. Afghanistan - Hay Hassani

Casablanca

Tél. : 05 22 90 34 75

الدكتورة سعاد غسوس

الطب العام

خريجة جامعة مونبولي في الفحص

بالأمواج ما فوق الصوتية

حاصلة على شهادة أمراض النساء

بستراسبورغ

خبيرة محلة لدى المحاكم

119، شارع أفغانستان - الحي الحسني

الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 90 34 75

Casablanca le

25-12-23

Aya Falim

Radiologie Chandi
282, Ed. Chandi - Casablanca
Tél. 05 22 77 45 45

Dr. GUESSOUS Souâd
MÉDECINE GÉNÉRALE
GYNÉCOLOGIE MÉDICALE
119, Bd Afghanistan - Hay Hassani
Tél. 05 22 90 34 75

Docteur Souâd GUESSOUS

MÉDECINE GÉNÉRALE

Diplômé de l'université de Montpellier
en Echographie Générale

D.U. de Gynécologie Médicale
de l'Université de Strasbourg

Expert Assermenté auprès des Tribunaux

119 Bd. Afghanistan - Hay Hassani
Casablanca

Tél.: 05 22 90 34 75

Dr. GUESSOUS Souâd

TINPE: 091069294

ICE: 001648436000096

I.F: 5140220

خريجة جامعة مونبولي في الفحص
بالأمواج ما فوق الصوتية

حاصلة على شهادة أمراض النساء

بستراسبورغ

خبيرة م حلقة لدى المحاكم

119، شارع أفغانستان - الحي الحسني

الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 90 34 75



25-12-23

Ayam Fatihe

PPV :

Lot N° :

Exp :

30,10

90,10

Fleximast



LOT: 0230046F
PER: 08/2026
PPV: 41DH00

61,00

1.0

Fidaz

67,10

1.0.1



30,80



1 capsule le S

LOT: S-02-7
PER: 09-2024
PPV: 30,80DH

-

1 Meilleur 250 n

I ALI = D

756.133.06.17

32,00

- luxembour

Lot:	4573A
EXP:	02.2028
PPV:	32,00

2 : 2. 2 Au fil de

- Orient de R

45,90

- I. I.

- Min de K S.V

LOT : 3202
PER : 03 - 28
P.P.V : 45 DH 90

~~Dr. GUESSOUS Souad
MEDECINE GENERALE
GYNECOLOGIE MEDICALE
119, Bd Afghanistane - Hay Hassani
Tél: 05 22 90 34 75~~

30f. 2.



Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Facture

N° :41/2024

Casablanca, le 03/01/2024

Nom patient : **AYAR FATHIA EP AMMARI**

Examen(s) réalisé(s) :

ECHOGRAPHIE MAMMAIRE

Montant : **quatre cents (400 dh)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
QUATRE CENTS DH

REGLEMENT : ESPECES

*Radiologie Ghandi 282
282, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 05 22 77 45 45*

Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADILOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADILOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Mme AYAR FATIHA

Casablanca le 03-01-2024

MEDECIN TRAITANT : Dr GUESSOUS S.

ECHOGRAPHIE MAMMAIRE

L'examen échographique de ce jour objective :

- Présence de deux petites formations de forme arrondie d'échostructure anéchogène, de 2 mm du QSE du sein droit, et de 2 mm du QSE du sein gauche.
- Absence de lésion focale tissulaire, de lésion atténante ou de désorganisation architecturale.
- Ganglion d'aspect normal à cheval des quadrants externes droits d'aspect normal, mesurant 4,7 mm de petit axe.
- Ganglions axillaires bilatéraux d'aspect normal, infra centimétriques à centre échogène.

AU TOTAL :

- Micro kystes de micro kystes des deux QSE des deux glandes.
- Ganglion intra mammaire à cheval des quadrants externes droits d'aspect normal.
- Examen classé BIRADS 2 de l'ACR à droite et BIRADS 2 de l'ACR à gauche.

E-F

Amicalement N/
DR. YAHIA KETTANI
Lundi 03 Janvier 2024
Radiologie Gh... 32
INPE: 091200us29

